Le premier a déclaré qu'il avait rencontré son frère Antoine vers huit heures, à quelque distance de son domicile, pâle, chancelant, se tenant le ventre à deux mains. Antoine Gauzy, lui, raconta qu'après avoir quitté le débit des « Trois Marches Vertes », il longeait le terre-plein du boulevard Masséna, servant de champ de manœuvres aux soldats du bastion voisin, lorsqu'un individu qui le suivait depuis quelque temps, lui avait tiré un coup de revolver en disant : « Tiens, voilà qui t'apprendra à séduire les femmes des autres ! » Soutenu par son frère, le soldeur regagna son domicile, où il fit à sa femme un récit identique, ajoutant qu'il ne pourrait reconnaître son agresseur. Puis, comme l'état du blessé semblait grave, le frère de Gauzy l'emmena à l'hôpital de la Pitié, où il fut admis d'urgence.

Antoine Gauzy a pu être interrogé hier dans la soirée. Il a renouvelé le récit qu'avait fait son frère. « Je ne connais pas mon agresseur, a-t-il ajouté, et je n'ai aucun soupçon. » Cependant, les magistrats sont persuadés que le blessé ne dit pas la vérité, et qu'il aurait été plutôt victime d'une vengeance anarchiste.

D'autre part, les déclarations faites par M. Bouron, et d'après lesquelles Gauzy aurait été blessé dans le débit des « Trois Marches Vertes » sont confirmées par M. Colson, chiffonnier.

M. Poincaré à Rouen

Paris, 4 juin. — C'est dimanche que le président de la République se rendra à Rouen pour assister au grand concours international de tir qui a commencé la semaine dernière.

Le voyage ne durera qu'un jour. M. Poincaré quittera Paris un peu avant 8 heures du matin, arrivera à Rouen, rive droite, à 10 heures, et, après les réceptions des corps constitués à la préfecture, se rendra, en voiture, à la Chambre de commerce, puis s'embarquera à bord d'une vedette pour visiter le port.

A midi et demie, M. Poincaré présidera le banquet que la municipalité et la Chambre de commerce lui offriront dans la salle des Pas-Perdus du palais de justice.

L'après-midi, le président assistera au concours de tir et au concours hippique, se rendra à l'hospice général et visitera l'école de culture physique.

A 6 heures, M. Poincaré sera reçu à l'hôtel de ville, d'où il ira poser la première pierre de la nouvelle gare de la rue Verte.

A 7 heures 10, le président quittera Rouen pour rentrer directement à Paris.

LA GRÈVE DES TRAMWAYS DE MARSEILLE

Marseille, 4 juin. — La grève des employés de tramways continue pour le plus grand désagrément de la population. Les banlieues se trouvent à peu près isolées. Les ouvriers ont de la peine à se rendre à leur travail le matin et les grands entrepreneurs des ports, de même que l'administration des docks ont dû adoucir la rigueur des règlements en ce qui concerne les heures de rentrée pour leur permettre de travailler.

A l'intérieur de la ville, un service réduit de tramways circule. Il est assuré par les non-grévistes et mis sous la protection de la gendarmerie. Il n'y a pas eu le moindre incident, et les dépôts continuent d'être gardés par des détachements de troupes et de la police.

Aucune conversation n'a encore été engagée, et bien qu'il ait été saisi dans ses dernières séances, le conseil municipal s'est borné à exprimer des vœux.

La grève des métallurgistes se poursuit dans le calme. Les grévistes sont environ sept mille.

En Albanie

LES INSURGÉS RÉCLAMENT LA DÉMISSION DU PRINCE GUILLAUME ET PARAISSENT IRRÉDUCTIBLES

Durazzo, 4 juin. — Hier après-midi, à 2 heures 40, le prince et la princesse de Wied, accompagnés de la cour, sont allés visiter l'escadre autro-hongroise. Le torpilleur qui les transportait à bord du navire amiral « Tegethof » a été salué à la voix par tous les navires ancrés dans le port, qui avaient hissé le grand pavois.

La commission internationale est allée à Siak afin de conférer directement avec les insurgés. Ceux-ci ont confirmé les desiderata qu'ils avaient précédemment exposés, aux termes desquels ils veulent être gouvernés par un prince musulman, ou par la Turquie.

Pendant la discussion, la commission a constaté que les insurgés tombaient d'accord sur les questions secondaires, mais ne s'entendaient pas pour transiger sur le point principal : leur demande relative au prince.

La discussion a duré plus de trois heures.

La commission a rapporté au prince le résultat de sa démarche et a déclaré qu'elle avait accompli le mandat qu'elle avait assumé.

Le prince a réservé sa décision.

POUR ASSURER LA SÉCURITÉ DU PRINCE

Vienne, 4 juin. — La « Nouvelle Presse Libre » apprend de source diplomatique roumaine qu'il est possible que le roi Carol intervienne auprès des puissances et réclame l'envoi immédiat d'un contingent international en Albanie, afin d'assurer la protection du prince.

On mande de Durazzo à la « Nouvelle Presse Libre » qu'Elbassan serait cerné par les insurgés.

Berlin, 4 juin. — Le gouvernement allemand a fait connaître aux puissances qu'il était disposé, si les autres puissances y consentaient, à envoyer à Durazzo un navire de guerre.

On a ici confiance que l'effet moral de cette mesure, en Albanie, sera le même que celui produit par l'envoi d'un détachement.

Le crime des Rochettes aux Assises de la Loire

Montbrison, 4 juin. — Les débats du crime des Rochettes, que nous avons rappelé hier, se poursuivent aujourd'hui devant la Cour d'assises de la Loire.

Il est procédé à l'audition de nombreux témoins.

Un témoignage est particulièrement accablant pour le couple Magnan : c'est celui de Mme veuve Duret, dont le mari se suicida dans le bar tenu par les accusés.

Ce témoignage est appuyé par les déclarations du co-accusé Blanchon.

Un vif incident s'est produit ce matin, entre le défenseur de la femme Magnan et le ministère public, au sujet de la communication aux avocats du dossier de l'instruction.

Le magistrat instructeur a été convoqué télégraphiquement.

L'affaire ne se terminera pas avant demain soir.

Dans la Région

L'Election Sénatoriale du 21 Juin

Nous avons reçu de M. Paul Hayez, sénateur, le télégramme suivant :

« Dans le compte-rendu du Congrès, vous me faites, pendant les déclarations de Dron, prononcer des paroles que je n'ai pas prononcées. Je n'ai ni demandé la parole ni parlé. Je me suis borné à acclamer la candidature de Dron. Veuillez insérer la présente dépêche. »

Signé : H... EZ, sénateur du Nord.

Nous voulons bien publier le télégramme de M. Hayez.

Nous n'avons jamais dit que le sénateur douaisien avait « demandé la parole » pendant les déclarations de M. Dron.

Celui de nos collaborateurs qui a fait le compte rendu du Congrès sénatorial, s'est contenté d'enregistrer fidèlement une interruption de M. Hayez, faite à voix assez haute pour être entendue d'une partie de la salle.

Au moment où M. Dron disait

« La loi de trois ans? Mon opinion? Elle n'a point changé. C'est une loi mal préparée, mal venue, qui doit être réformée à bref délai.. »

M. Hayez, sans avoir demandé la parole, et avant même la fin de la phrase de M. Dron, fit cette remarque :

« IL VA TROP LOIN !... »

Notre collaborateur affirme et maintient que M. Hayez a prononcé ces mots à haute voix.

Et à bien lire le télégramme de M. Hayez, qui ne manque pas d'une certaine habileté en matière de restriction mentale, il apparaît que le sénateur mis en cause ne nie en aucune façon avoir proféré distinctement que M. Dron « allait trop loin ».

D'où il résulte que la rectification de M. Hayez ne rectifie rien !

***

Une nouvelle candidature?

Nous avons reçu de M. Alfred Mercier, maire de Wignehies (Nord), une lettre par laquelle il nous annonce qu'il pose sa candidature à l'élection sénatoriale du 21 juin « comme suite à une campagne antiparlementaire qu'il a commencée il y a trois ans ».

M. Mercier annonce en outre que sa candidature est indépendante de toute organisation politique.

A LILLE

LE XIVe CONGRÈS de l'A. G. des P. T. T.

IL S'EST OUVERT HIER ET A ÉTÉ MARQUÉ PAR UN INCIDENT

C'est hier matin jeudi, ainsi que nous l'avions annoncé, que s'est ouvert dans la salle des Sociétés Lilloises, rue de Paris, 186 bis, le XIVe Congrès de l'Association Générale des Agents des Postes, Télégraphes et Téléphones.

Les deux cents délégués venus de tous les points de la France et des Colonies prirent place autour des longues tables aménagées pour la circonstance.

M. Malbranecq, du groupe de Lille, fut appelé à présider la première séance du Congrès, mais par déférence il céda cette place honorifique à M. Subra, ancien secrétaire de l'A. G. aux côtés duquel Mlle Bourdieu et Le Manel prirent place en qualité d'assesseurs.

M. SUBRA prit la parole pour remercier les délégués et leurs camarades étrangers de leur présence et les invita à suivre attentivement les travaux du Congrès. Il rappela en quelques mots les raisons pour lesquelles l'A. G. ne voulut pas adhérer à la Fédération des Fonctionnaires.

M. MALBRANCQ remercia ensuite ses camarades de Lille pour le dévouement qu'ils ont apporté à l'organisation du Congrès et M. SUBRA donna lecture d'une lettre d'excuses des postiers belges qui regrettent de ne pouvoir assister au congrès et dans laquelle ils souhaitent pleine réussite.

Il donna ensuite la parole aux délégués italiens et anglais.

M. Sarso et Miss Le Croisset qui apportèrent le salut fraternel de leurs associations.

MM. RINGOTTE, du syndicat des Sous-Agents ; VIALLETTE, des Contributions indirectes ; BODELLE, du syndicat des Tabacs, et MONIAU, du Syndicat des Ouvriers des lignes, parlèrent dans le même sens.

DES MOTIONS

Avant de procéder au commencement de ses travaux, les congressistes tinrent à voter les deux motions suivantes :

— Envoient un dernier salut aux camarades morts dans le courant de l'année et aux victimes de la catastrophe de Melun.

— Adressent toute leur sympathie au prolétariat organisé du monde entier.

LE RAPPORT DU SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL

M. TINTIGNAC, secrétaire de l'A. G., donna alors lecture de son rapport.

On voit au début de ce rapport que l'A.G. compte aujourd'hui 22.720 adhérents et que depuis le dernier Congrès on a enregistré 5.247 adhésions nouvelles. C'est la plus forte poussée annuelle qui se soit jamais manifestée.

M. Tintignac parle ensuite des différents moyens d'action employés, envisage la transformation de l'A. G. en syndicat et examine les organismes d'étude et d'action que constituent les Fédérations Nationales et Internationale.

Passant ensuite à la question de l'avancement de grade, le rapporteur constate que « l'A. G. dressée tout entière, ardente, résolue, volontaire, a balayé, enterré les pratiques d'arbitraire et de favoritisme qui, sous un prétexte habilement exploité de sélection, menaçaient l'avenir des meilleurs et des plus méritants au bénéfice d'une coterie ».

Puis vint la critique de l'attitude de la Commission des Finances du Sénat qui refusa d'approuver le projet transactionnel d'augmentation des traitements. E. M. Tintignac termine ainsi :

« La Commission des Finances et revenue à de meilleures intentions, nous dit-on aujourd'hui ; elle donnera un avis favorable ».

« Espérons-le et attendons.

« Attendons, sans fièvre et sans faiblesse ; mais disons sans ambages que la conversation est terminée ; qu'il faut réaliser et non promettre ; que notre dignité est en jeu ; et que l'A. G. sait vouloir ».

Enfin le rapporteur examine quelques questions d'intérêt secondaire et dit pour finir :

« Fière de son passé grandie par ses luttes, toujours plus forte, l'A. G. développe et étend son œuvre : elle dicte à chacun son devoir ; elle assure le respect de tous nos droits, protège nos intérêts et ceux de la nation ; prépare un avenir meilleur.

« Aujourd'hui comme hier, sûre d'elle-même, quelles que soient les forces coalisées contre elle, pour la défense de son idéal, elle reste toujours debout. »

Ce rapport fut très applaudi et diverses motions ayant trait aux observations présentées furent renvoyées à la commission compétente.

Un incident

LE DÉLÉGUÉ D'ALGER EXCLU DE L'A. G.

Le Congrès procéda ensuite à la validation des mandats de délégués.

Un incident se produisit alors à propos du cas Pagès.

M. Pagès avait été délégué au Congrès par le groupe Algérois de l'A. G. Il était accusé d'avoir à l'insu du groupe qu'il représente adressé à l'inspecteur général des Postes d'Algérie, une lettre par laquelle il désavouait la conduite de ses camarades.

Une commission spéciale fut nommée pour juger ce cas. Elle conclut à l'exclusion de M. Pagès.

Une longue discussion suivit et après avoir entendu la défense de M. Pagès, les congressistes votèrent à l'unanimité son exclusion de l'A. G.

***

L'après-midi le Congrès se divisa en quatre grandes commissions dont les rapports seront successivement discutés dans les quatre grandes séances plénières de Vendredi et de samedi.

A TOURCOING

Capture d'une bande de cambrioleurs internationaux

COMMENT FUT DÉCOUVERT LE POT-AUX-ROSES. — LE CHEF DE LA BANDE MYSTÉRIEUSEMENT BLESSÉ, EST GARDÉ A VUE. — FRUCTUEUSES PERQUISITIONS. — LES BECANIERS

La police de sûreté de Tourcoing, dont chacun se plaît à reconnaître le dévouement et l'habileté professionnelle, vient de se signaler une fois de plus par une opération qui aura un grand retentissement dans toute la région, voire même en Belgique.

Il s'agit en l'espèce de la découverte d'une association de malfaiteurs internationaux et de la capture de plusieurs membres de cette redoutable « harka ».

Voici sur cette affaire des détails complets :

MYSTÉRIEUSE CLIENTE

Lundi dernier, vers huit heures du matin, une dame vêtue avec une certaine élégance et le visage caché par une épaisse voilette, se présentait chez Mme veuve Jules Maréchaux, fabricante de chaussures, rue des Poutrains, 37, sous prétexte de réclamer les souliers de Mme Parmentier.

Cette dernière, étant totalement inconnue de la maison, l'inconnue s'excusa et se retira non sans avoir inspecté du regard l'intérieur de l'immeuble.

Mme Maréchaux n'attacha aucune importance à cette étrange visite, mais les gens du quartier remarquèrent très bien que la « grande madame » faisait des signes discrets à deux individus postés au coin de la rue la plus proche.

ON A CAMBRIOLÉ.... LA MAISON FLAMBE !...

Ne pensant plus à cela, Mme Maréchaux quitta son domicile vers cinq heures du soir en compagnie de ses enfants et ne revint que vers neuf heures.

En ouvrant sa porte, Mme Maréchaux fut prise à la gorge par une odeur suspecte. Son fils, Albert, en fut même indisposé. Au premier examen des lieux on constata que la maison avait reçu la visite des cambrioleurs. Ceux-ci devaient encore se trouver à l'intérieur au retour de Mme Maréchaux, car ses enfants perçurent à ce moment un bruit sourd de pas d'individus qui fuyaient par le couloir. On avisa les voisins, M. Noulez s'arma d'une carabine et procéda, en compagnie du fils Maréchaux à la visite des locaux. On put alors se rendre compte de l'importance du méfait.

Dans le magasin situé vers la rue des Poutrains, on avait fracturé les tiroirs d'un bureau d'où on avait soustrait une somme de trois cents francs en monnaie.

A l'étage, les chambres avaient été mises sens dessus-dessous. Plusieurs meubles avaient été fracturés et leur contenu gisait dans le plus grand désordre sur le plancher.

Les recherches dans la chambre à coucher de Mlle Alida Maréchaux avaient été fructueuses pour les malfaiteurs qui découvrirent dans un tabernacle surmonté d'une statue de la vierge, une somme de neuf mille francs en pièces de vingt francs, économisée et cachée en ce saint lieu par la mère et la fille, à l'insu des autres membres de la famille. On juge d'ici le beau tapage provoqué par cette révélation sensationnelle.

La chambre de Mme Maréchaux mère avait été également visitée. Dans la commode, qui avait été fracturée, on avait soustrait des bijoux.

A son arrivée dans cette pièce, M. Maréchaux fils s'aperçut que le feu s'était communiqué à une commode qui regorgeait de linge et d'objets divers. Sans perdre de temps, il se mit en devoir d'éteindre, à l'aide de seaux d'eau, le foyer menaçant de prendre de plus grandes proportions.

La police avisée commença immédiatement son enquête qui semblait tout d'abord devoir ne rien donner, lorsque des faits à côté vinrent mettre les agents sur la bonne piste.

ETRANGE TROUVAILLE

Mardi matin, un peu après huit heures, jouant dans leur jardin, rue Lamartine, quartier de la Croix Rouge, les enfants de l'agent Jules Dujardin trouvèrent tout contre la haie clôturant un verger, un étui en cuir renfermant un revolver dont une balle sur six avait été tirée.

Une heure plus tard, alors que M. Dujardin était en embuscade, une femme, misérablement vêtue, se présenta en compagnie de deux individus et demanda si on n'avait pas trouvé un revolver caché par elle, la nuit précédente, dans la haie, tandis qu'elle fuyait la douane.

Conduite immédiatement devant M. Meynier, commissaire de police du 2e arrondissement, la femme déclara se nommer Marie Parmentier, fraudeuse de profession. Le revolver trouvé par les enfants de l'agent, déclara-t-elle, lui servait à signaler l'arrivée des douaniers au moment où ses complices faisaient entrer des voitures chargées de contrebande.

Le commissaire de police, loin de se douter qu'il se trouvait en présence d'une redoutable aventurière, confisqua le revolver et congédia la femme après avoir rédigé à sa charge un procès-verbal pour port d'arme prohibée.

LE VOLEUR N'EST PAS CONTENT

Quelques heures après la découverte du revolver, l'agent de sûreté Devogle, de la police de Roubaix recevait la visite d'une femme qui, parlant au nom d'un des auteurs du cambriolage de la maison Maréchaux, mécontent de sa part que ses complices lui avaient faite dans le partage du butin, le mit au courant de toute l'affaire et lui donna le nom de la visiteuse-voilée de lundi laquelle n'était autre que la femme au revolver et en réalité une nommée Marie Gaereminck, née à Waittrelos le 4 janvier 1892, demeurant avec son amant Debruille, rue du Labyrinthe, à Mouscron.

Sans perdre une minute, l'agent avisa ses chefs et, en compagnie de son collègue Gérard Lefebvre se transporta à Tourcoing afin de mettre au courant la police de cette ville.

UN BEAU COUP DE FILET

M. Kerneves, commissaire central, téléphona à son collègue de Mouscron, qui s'empressa de se transporter rue du Labyrinthe afin d'instrumenter.

En l'absence de Marie Gaereminck et de son amant, filés lestement sur Bruxelles, pour éviter autant que possible la lourde main de la justice, les policiers retournèrent toute la maison et découvrirent une somme de 2.885 francs dont 2.870 francs en or, et divers bijoux appartenant à Mme Maréchaux, ainsi que de nombreux bijoux et pièces d'argenterie de grande valeur dont il n'a pas encore été possible de déterminer la provenance.

Pendant ce temps, la police de Roubaix était avisée qu'un ivrogne, Charles Verbrugge, 40 ans, horloger, rue du Fresnoy, 21, faisait de grands discours dans les estaminets et se vantait d'avoir participé au cambriolage de la rue des Poutrains, à Tourcoing.

Ecroué et dégrisé après une nuit au violon, le quidam se renferma dans le mutisme le plus absolu. Il n'a rien dit, ne sait rien et... est gardé à la disposition de la justice qui a la conviction qu'il fait l'âne pour avoir du son.

La police toujours aux aguets, et flairant la fine affaire, n'était pas au bout de ses surprises.

Conduit par une main mystérieuse dans le quartier du Blanc-Seau, M. Perny, commissaire du premier arrondissement, entra chez une sieur Hubert Claessens, 34 ans, rue du Blanc-Seau, 325, cordonnier de son métier, mais en réalité redoutable chef de bande, grand trafiquant de motos et receleur de tous les « bécaniers » de la région de Roubaix-Tourcoing.

Une perquisition minutieuse faite chez Claessens, amena la découverte d'une somme de 3.420 francs en or cachée dans un petit réduit attenant à la chambre à coucher.

Tenu au lit par des blessures multiples qu'il doit s'être faites en se sauvant avec la moto qu'il venait de voler au docteur Aerts, Claessens est gardé à vue par deux agents.

LE SIGNE RÉVÉLATEUR

Tandis que M. Perny opérait, le sous-brigadier de sûreté Emile Leman, en embuscade dans une maison voisine, vit, la femme Claessens faire, d'une fenêtre, des signes à un individu qui cherchait à entrer dans la maison.

L'agent sauta immédiatement sur l'homme, un sieur Julien Crippiau, 34 ans, ouvrier tanneur, demeurant rue des Bonnets, 21, qui portait en poche deux pinces monseigneur, et une clef qui, par extraordinaire, s'adapta parfaitement à la serrure de la porte d'entrée de la demeure de Mme veuve Marécaux.

Invité à s'expliquer sur la provenance de cette clef, Crippiau déclara l'avoir trouvée comme cela dans la rue.

Il est allé rejoindre Verbrugge au violon.

L'enquête, qui ménage peut-être encore des surprises, se continue adroitement menée par MM. Meynier, commissaire de police, et Laverze, chef de la Sûreté, adroitement secondés par le personnel de la Sûreté.

Nous aurons l'occasion de revenir sur cette affaire, dont nous devons suspendre aujourd'hui le récit, afin de ne pas entraver l'action de la police. E. VERAN.

A DUNKERQUE

Une randonnée d'aviateurs militaires

DEUX BIPLANS ATTERRISSENT A DUNKERQUE

Jeudi matin vers onze heures trois quarts, deux biplans, après avoir passé au-dessus de la ville, descendirent en planant sur le champ d'aviation de Saint-Pol-sur-Mer.

C'étaient deux biplans Voisin, appartenant à l'escadrille n° 14, du centre de Mourmelon-le-Grand, près de Châlons-sur-Marne.

Les appareils qui venaient de Valenciennes étaient montés par le lieutenant Pilège, du 15e chasseurs, et le maréchal des logis Paumier, avec, comme passager, le lieutenant Banéaf, du 9e dragons.

Les aviateurs ont repris l'air dans la soirée, se rendant à Lille.

***

L'ARRIVÉE A LILLE

Les deux biplans militaires venant de Dunkerque sont arrivés au champ d'aviation de Ronchin le premier vers six heures et demie et le second à sept heures.

Ils ont été placés l'un dans le hangar du Nord-Aviation et l'autre dans le hangar de M. Césure.

A cet effet le poste de garde de la porte de Douai avait été doublé et des sentinelles ont monté la faction toute la nuit près des hangars.

Les aviateurs reprendront leur route ce matin pour se diriger vers Douai.

A MARDYCK

UN ENFANT BRULÉ VIF

Marceau Legrand, âgé de 5 ans, dont les parents tiennent un estaminet à l'angle des rues du Sud et David-d'Angers, à Dunkerque, était allé passer les vacances de Pentecôte chez ses grands-parents à Mardyck.

Trompant la vigilance dont il était entouré, il s'en fut jouer hier après-midi dans la cour où se trouvait un chaudron dans lequel M. Salomé venait de cuire la ration des porcs.

Le jeune Legrand tomba dans ce récipient et en fut retiré avec d'atroces brûlures.

Le malheureux enfant a succombé cette nuit au milieu d'indicibles souffrances.

On devine la douleur des parents en apprenant cette nouvelle.

Ecrasé sous son chariot

UN CHARRETIER SUCCOMBE DANS D'ATROCES SOUFFRANCES

Edmond Pollaert, 28 ans, conduisait un chargement de paille sur un chariot appartenant à ses parents cultivateurs à Fort-Mardyck.

Il s'était assis au sommet du chargement, un moment il perdit l'équilibre et tomba sur la chaussée.

L'attelage, continuant sa route, passa sur le charretier et une des roues du véhicule lui défonça le thorax.

Relevé sans connaissance le malheureux fut transporté au domicile de ses parents où il succomba quelques heures plus tard dans d'atroces souffrances.

A VALENCIENNES

Un batelier se pend dans son bateau

Désiré-Edouard Ketelaere, 52 ans, originaire de Dunkerque, batelier à bord de la péniche « L'Active », domicilié à Merville, s'était levé à quatre heures du matin.

Peu après, sa femme, étonnée de ne pas le voir, se mit à sa recherche et le découvrit pendu dans la calle avant.

Le batelier était neurasthénique.

Il laisse une veuve.

A RECQUES-SUR-COURSE

Plaisanterie fatale

EN VOULANT SE SERVIR, PAR FANFARONNADE, DU FUSIL DU GARDE-CHAMPÊTRE, UN CULTIVATEUR SE TUE.

Un pénible accident s'est produit, mardi, à Recques-sur-Courses (arrondissement de St-Omer). Un garde particulier, revenant de faire sa tournée, était entré au cabaret, porteur de son fusil. Un consommateur, M. Auguste Trollé-Demerval, cultivateur à Recques, voulut, en plaisantant, saisir l'arme qu'il ne savait pas chargée.

A ce moment, une détonation retentit et toute la charge alla labourer, dans toute sa longueur, le bras du cultivateur.

M. Trollé fut transporté à son domicile où, malgré les soins qui lui furent prodigués, il expirait, hier mercredi, à cinq heures.

M. Trollé était âgé de 44 ans. Ses obsèques seront célébrées samedi à dix heures.

Dernière Heure

Le nouveau Ministère

Les consultations de Viviani. La résistance de M. Léon Bourgeois.

L'Agence Havas nous communique la note suivante :

« Paris, 4 juin. — On croyait généralement que ce soir M. René Viviani informerait le président de la République qu'il accepte officiellement la mission de former le Cabinet et que ce Cabinet serait constitué dans la nuit. On voit qu'il n'en a rien été, puisque M. Viviani a réservé sa réponse jusqu'à demain à midi.

» Certains en ont conclu que M. Viviani s'était heurté à de graves difficultés et que le succès de sa combinaison était grandement compromis. De bonne source on assure qu'il n'en est absolument rien : mais M. Viviani tient beaucoup — et cela se conçoit — à s'assurer la collaboration de M. Léon Bourgeois.

» Or, celui-ci, malgré les instances dont il a été l'objet, n'a pas encore donné la réponse qu'on attend de lui. Il hésite, en raison de son état de santé et, ni les sollicitations de M. Viviani, ni celles du président de la République n'ont pu vaincre complètement sa résistance.

» Nous disons « complètement », car M. Bourgeois, vraiment touché de ces sollicitations, n'a pas maintenu catégoriquement son refus primitif. Il a consenti à réfléchir encore et à remettre à demain matin sa décision.

» M. Viviani a, de son côté, décidé d'attendre cette décision pour rendre officielle son acceptation de former le Cabinet.

» Nous ne reviendrons pas sur le détail des démarches faites aujourd'hui par M. Viviani et dont la plupart ont un caractère consultatif ; nous notons seulement qu'à sa demande, M. Léon Bourgeois s'est rendu à l'Elysée et que la conversation du sénateur avec M. Poincaré, conversation à laquelle a pris part, pour la dernière demi-heure, M. Viviani, n'a pas duré moins de deux heures.

» L'on peut même, de cette conversation, indiquer que l'on doit conserver l'espoir de voir M. Bourgeois revenir sur sa détermination et reprendre le portefeuille des affaires étrangères, qu'il détenait autrefois.

» Mais ajoutons que même si M. Léon Bourgeois refusait, M. Viviani, convaincu de la nécessité, au point de vue politique, d'aboutir, n'abandonnerait pas sa tâche et s'adresserait à un autre membre du Parlement pour prendre la succession de M. Doumergue, vraisemblablement M. Jean Dupuy.

» En dernière analyse, si M. Jean Dupuy se récusait, M. Viviani se résignerait, sans doute, à prendre lui-même les Affaires étrangères ; mais cette hypothèse n'est pas à l'heure actuelle, sérieusement envisagée.

» En somme, les personnages dont l'entrée dans le Cabinet Viviani semblent certaine, sont :

MM. MALVY, MESSIMY, PEYTRAL, NOULENS, RAYNAUD, METIN.

» M. Jean Dupuy, s'il ne va pas au quai d'Orsay, sera sollicité d'accepter un autre portefeuille.

» Pour les autres départements ministériels, on parle de M. Lebrun qui garderait le portefeuille des colonies, M. René Renoult, qui passerait des Finances aux Travaux publics et M. Thomson, qui prendrait le Commerce.

» M. Albert Sarraut a été pressenti pour le portefeuille des colonies. Il s'est récusé. Il a entrepris en Indo-Chine une tâche à laquelle il s'est consacré tout entier et qu'il a à cœur d'achever.

» On avait beaucoup parlé, ces jours derniers, de M. Clémentel. Celui-ci, qui vient d'être l'objet, lors de la constitution du bureau provisoire de la Chambre et aujourd'hui même pour la nomination du bureau définitif d'une manifestation particulièrement flatteuse de sympathie, ne paraît pas devoir faire partie de la combinaison.

» Premier vice-président de la Chambre, il désire garder ses fonctions. D'autre part, M. Clémentel prend en ce moment une part active à la reconstitution du groupe de la gauche radicale dont la présidence sera attribuée à M. Delcassé, ancien rapporteur général du budget. Il sera appelé, on doit le prévoir, à jouer un rôle important au sein de la prochaine commission du budget qui aura à résoudre tant de graves problèmes.

» Toutes ces raisons font souhaiter à M. Clémentel de rester en dehors du Cabinet. Il est douteux que M. Viviani puisse modifier ses intentions.

» Voici, par suite, comment se présenterait la combinaison, sous réserve des modifications pouvant résulter d'un refus de M. Bourgeois :

PRÉSIDENCE DU CONSEIL ET INSTRUCTION PUBLIQUE : M. VIVIANI.
INTÉRIEUR : M. MALVY.
JUSTICE : M. JEAN DUPUY.
AFFAIRES ÉTRANGÈRES : M. LÉON BOURGEOIS.
FINANCES : M. NOULENS.
COMMERCE : M. THOMSON.
TRAVAUX PUBLICS : M. RENÉ RENOULT.
GUERRE : M. MESSIMY.
MARINE : M. PEYTRAL.
AGRICULTURE : M. RAYNAUD.
TRAVAIL : M. METIN.
COLONIES : M. LEBRUN.

» M. Jacquier conservera le sous-secrétariat d'Etat des Beaux-Arts.

» Pour ceux de la Guerre, Intérieur et Finances, on parle de MM. Maurice Maunoury, Renard, Dumesnil.

Aucun choix cependant n'est arrêté.

Nouvelles modifications possibles

A 2 heures du matin, l'Agence Havas nous communique la dépêche suivante :

« Paris, 5 juin. — En dernière heure, on annonce que M. Métin ne conserverait pas dans la combinaison projetée le ministère du Travail. Il aurait pour successeur, M. GODART, député du Rhône.

» D'autre part, il n'est plus aussi certain que M. Viviani reste au ministère de l'Instruction publique. Si M. Léon Bourgeois refuse le portefeuille des affaires étrangère, il se pourrait finalement, contrairement aux prévisions primitives, que M. Viviani prît ce portefeuille avec la présidence du Conseil.

» Sans doute, la tâche du président du Conseil, lorsqu'il est en même temps ministre des affaires étrangères, est lourde et l'on sait que tout récemment encore M. Doumergue a signalé les nombreux inconvénients que présentait ce cumul ; mais M. Viviani, si cette éventualité se réalisait, se déchargerait, assure-t-on, sur un sous-secrétaire d'Etat d'une partie de la besogne purement administrative de la réception toujours longue et absorbante des parlementaires, etc...

» Ce sous-secrétaire d'Etat serait M. Abel FERRY, député des Vosges.

» Toujours dans l'hypothèse où M. Viviani passerait au quai d'Orsay, le portefeuille de l'Instruction publique serait alors offert à un membre éminent du Sénat.

On considère comme à peu près certain que le Cabinet sera formé demain dans l'après-midi.

L'attentat contre le soldeur Gauzy

LE MEURTRIER EST CONNU. — C'EST UN EX-COMMIS DE L'HOTE DE BONNOT, A IVRY. — IL AVAIT VOULU SE VENGER DE SON ANCIEN PATRON.

Paris, 4 juin. — Antoine Gauzy, dont l'état est toujours des plus alarmants, vient de désigner son meurtrier à M. Guillaume, commissaire divisionnaire du quatrième district, qui l'interrogeait encore à son chevet à l'hôpital de la Pitié.

C'est un nommé Antonin Mazoyer, né à Nîmes, habitant boulevard Raspail, à Gentilly, que Gauzy connaissait de longue date.

Gauzy, qui est également originaire de Nîmes, avait connu Mazoyer dans son pays natal.

Le trouvant un jour sans place à Paris, le soldeur, malgré l'état précaire de ses affaires depuis le drame qui s'était déroulé chez lui, avait néanmoins embauché Mazoyer pour lui permettre de vivre jusqu'à ce qu'une situation meilleure s'offrît à son activité.

Ces temps derniers, cependant, le soldeur, ayant appris que son commis avait des accointances avec la Préfecture de police, le congédia.

C'est au cours d'une discussion, née de ce renvoi, et qui eut lieu au café Cagnard, 13, rue Nationale, ainsi que l'avait fait découvrir l'enquête judiciaire, que Mazoyer blessa d'un coup de revolver son ancien patron.

Les recherches continuent en vue de retrouver Mazoyer.

A LA DOUMA

Saint-Pétersbourg, 4 juin. — La Douma ayant décidé, dans sa séance d'hier, de siéger jusqu'à ce que le budget de l'Instruction publique soit voté, n'a levé sa séance que ce matin à deux heures.

Les octobristes ont présenté une motion demandant une réduction de crédits de 73,500 roubles, représentant les frais de voyage des principaux employés du ministère. Cette motion a été votée, en signe de protestation contre la politique générale, par 143 voix octobristes ou de gauche, contre 99 voix de droite et nationalistes.

La Douma a voté ensuite, par 143 voix contre 84, un ordre du jour de blâme au ministère de l'Instruction publique, qu'elle accuse de n'avoir rien fait pour développer l'instruction en Russie.

Un tumulte a suivi ce vote. Un membre de l'extrême droite, M. Purisbehkewitch, a été exclu pour six séances.

Dernières Nouvelles RÉGIONALES

Une roubaisienne blesse son mari à coups de revolver A BRUXELLES

(De notre correspondant particulier)

Bruxelles, 4 juin. — Un drame conjugal au revolver s'est produit rue Dupont à Ensival.

Dans cette rue habite le nommé Georges Dechaineux, vivant séparé de sa femme, et sa fillette, âgée de 9 ans 1/2. Dechaineux, 48 ans, ouvrier fileur, s'était séparé de son épouse, née Eléonore Lamirault, fille d'un journaliste français, âgée de 42 ans. Cette séparation avait eu lieu il y a environ trois ans.

Les époux se partagèrent leurs enfants, au nombre de cinq ; la mère avait gardé les trois garçons avec elle à Roubaix où le ménage habitait, et le père était allé habiter rue Dupont à Ensival, avec ses fillettes âgées respectivement de 13 ans 1/2 et de 9 ans 1/2.

En janvier dernier, l'aînée avait fui le domicile paternel.

Hier soir la mère, qui avait demandé en vain d'échanger un garçon contre la seconde fillette, se présenta au domicile du mari, contre lequel elle porte les accusations les plus graves d'ordre moral.

Elle voulait emmener la petite. Le père s'y opposant, une vive querelle éclata. La sœur de Dehcaineux intervint et demanda à ce dernier de ne plus répondre à sa femme. Celle-ci, sans mot dire, sortit un revolver de son sac à main et le déchargea à deux reprises sur son mari. La première balle atteignit ce dernier à l'avant-bras gauche, lui faisant une blessure assez profonde, longue de dix centimètres environ ; la seconde balle, qui alla se loger dans le chambranle de la porte, passa à quelques centimètres de la tête de Dechaineux.

Quoique blessé, celui-ci put enfermer son épouse dans la cuisine et la retenir prisonnière en attendant que la police arrivât.

La coupable a été écrouée à la prison de Verviers et le parquet s'est rendu sur les lieux. — Em. H.